

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 28 janvier 2021, 12H15, par WEBEX

Présent-e-s :

Membres : Kaltrina Alushaj, Nicolas Chappuis, Naomi Chodan, Hugo Clémence, Annik Dubied, Jean-Philippe Dunand, Elisa Lorenzo Garcia, Delphine Guillet, Olivier Hari, Adrian Holzer, Gilles Lauener, Pierre-Alain Mariaux, Nerea Parro Gomez, Christophe Ollier, Loris Petris, Sergio Rasmann, Corinne Rossari, Carolina Salva Lopez, Marco Severino, Benoît Valley

Membres du Rectorat : Jean-Marie Grether, Martin Hilpert, Felix Kessler, Kilian Stoffel, Nathalie Tissot

Excusé-e-s :

Membres : Adrian Bangerter, Allison Beretta, Valérie Défago Gaudin, un membre du corps intermédiaire de la Faculté des sciences économiques (à repourvoir)

Procès-verbal : Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

Partie dirigée par le recteur

1. Ouverture de la séance et informations générales sur l'AU
2. Approbations :
 - a. de l'ordre du jour
 - b. du PV de la séance du 19 novembre 2020
3. Présentation individuelle des membres de l'Assemblée (« tour de table »)
4. Présentations des candidates et candidats à la présidence et à la vice-présidence de l'AU
5. Election d'un-e président-e
6. Election d'un-e vice-président-e

Partie dirigée par la présidente ou le président

7. Organisation de l'élection des membres du bureau
8. Sous réserve de la décision au point 7 : élection du bureau
9. Rapport annuel 2020 et rapport quadriennal 2017-2020
10. Agenda AU 2021 (dates déjà réservées : les jeudis 4 mars, 22 avril et 20 mai 2021 de 12h15 à 13h45)
11. Communications du rectorat
12. Divers et imprévus

Procès-verbal décisionnel

Partie dirigée par le recteur

1. Ouverture de la séance et informations générales sur l'AU

Le recteur, M. Kilian Stoffel ouvre la séance car selon l'Art. 19, al 3 des [Statuts](#) de l'Université, à l'issue de chaque période administrative de quatre ans, l'Assemblée de l'Université (AU) est renouvelée

intégralement et convoquée par le rectorat à une première séance constitutive où elle élit sa présidence et vice-présidence. Le Rectorat participe aux séances de l'Assemblée, avec voix consultative et le recteur dirigera le début de la séance avant de transmettre le témoin à la personne qui aura été élue à la présidence si elle le souhaite.

Le recteur remercie tout le monde pour sa présence et son implication dans cette Assemblée.

Les séances sont enregistrées, puis effacées lorsque le PV est approuvé la séance plénière suivante.

L'AU est l'un des trois organes de l'UniNE (les deux autres organes sont le Conseil de l'Université et le Rectorat). L'AU est le seul organe représentant l'ensemble de la communauté universitaire composé des 4 corps. Le recteur rappelle l'importance de l'AU, ses fonctions et son rôle. L'AU adopte les statuts de l'Université et tous les règlements d'application générale qui ne sont pas de la compétence d'un autre organe. L'AU participe dans la mesure prévue par la loi à l'élaboration des grandes orientations de la politique et de la stratégie de l'Université. Elle préavise à l'attention du Rectorat la vision stratégique à long terme (10 ans) ainsi que le plan d'intentions quadriennal et l'enveloppe budgétaire correspondante

Cette année, 4 membres du Conseil de l'Université devront être désigné-e-s par l'AU pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

2. Approbations :

a. De l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

b. Du PV de la séance du 19 novembre 2020

Le PV est approuvé.

3. Présentation individuelle des membres de l'Assemblée (« tour de table »)

Bref tour de table où chacun-e se présente.

4. Présentations des candidates et candidats à la présidence et à la vice-présidence de l'AU

La période de nomination est de deux ans, renouvelable. M. Christophe Ollier, membre du corps étudiantin de la Faculté des sciences, est intéressé par la présidence, mais pour une année, en raison de son cursus.

Mme Delphine Guillet, chargée de projet à la Faculté des lettres et sciences humaines (PATB facultaire) est intéressée par la vice-présidence.

5. Election d'un-e président-e

M. Christophe Ollier, unique candidat, est élu par acclamation.

6. Election d'un-e vice-président-e

Mme Delphine Guillet, unique candidate, est élue par acclamation.

Partie dirigée par la présidente ou le président

Avec l'accord du président nouvellement élu, le recteur dirige également cette partie de la séance.

7. Organisation de l'élection des membres du bureau

La période de nomination du bureau est de deux ans. Il serait bien que chaque corps soit représenté. Le bureau sera composé de la présidence et vice-présidence, assistées de trois membres.

8. Sous réserve de la décision au point 7 : élection du bureau

Adrian Holzer, professeur de management des systèmes d'information (corps professoral FSE) et Marco Severino, responsable systèmes de gestion académique au SITEL (PATB domaine central) se proposent et sont élus par acclamation. Un siège reste pour l'heure vacant. Ce siège sera proposé aux membres du corps intermédiaire, afin que tous les corps puissent être représentés.

9. Rapport annuel 2020 et rapport quadriennal 2017-2020

Tous les membres ont reçu les rapports à l'avance. Le rapport quadriennal reflète très bien tous les travaux menés par l'AU ces 4 dernières années. La nouvelle Assemblée peut se baser sur ce dernier pour continuer sa mission si elle le souhaite.

Le recteur remercie sincèrement Mme Hertz et toutes les personnes qui ont contribué à la bonne marche de l'Assemblée toutes ces années.

10. Agenda AU 2021 (dates déjà réservées : les jeudis 4 mars, 22 avril et 20 mai 2021 de 12h15 à 13h45)

Les dates proposées sont maintenues pour l'instant et seront discutées durant le prochain bureau.

11. Communications du rectorat

Le rectorat a des séances chaque lundi à midi pour le moment, ce qui fait qu'il partage avec toute la communauté des informations qui, en période normale, sont typiques des échanges entre le Rectorat et l'Assemblée : c'est-à-dire faire le point sur les grandes orientations stratégiques en cours et répondre à des questions sur des points précis. Il informe l'Assemblée sur les projets en planification qui sont d'intérêt général et touchent tous les corps, ou alors des sujets que l'Assemblée devra traiter. Le rectorat a par exemple informé à la demande de l'Assemblée, sur l'avancée du projet UniHUB. Le rectorat a aussi des rencontres régulières avec des entités représentant les différents corps, où sont discutés les points qui intéressent spécifiquement un corps.

Les séances de l'Assemblée sont publiques, c'est-à-dire ouvertes aux membres de la communauté universitaire. Le rectorat peut demander le huis-clos si les sujets concernés ne sont pas publics. C'est important car le rectorat peut parfois partager avec l'AU des informations qui doivent pour le moment rester confidentielles, l'AU étant une interlocutrice privilégiée.

Si le rectorat oublie des points, ou si l'Assemblée a des questions, le rectorat est disposé à y répondre.

En ce qui concerne les informations du jour, une enquête sur les pratiques de mobilité menée par le Bureau qualité a été menée. On peut trouver le rapport d'enquête sur la page web de l'UniNE du [développement durable](#). Le résultat du bilan CO2 de l'UniNE qui s'est appuyé sur une partie de cette enquête sera également mis à disposition prochainement.

12. Divers et imprévus

Un membre propose plus tôt durant la séance que l'Assemblée réfléchisse s'il ne serait pas possible de renouveler des membres tous les deux ans au lieu de quatre ans. En effet, l'Assemblée est intégralement renouvelée tous les 4 ans avec beaucoup de nouveaux membres qui ne connaissent pas le processus et les dossiers en cours. Ils ne peuvent pas profiter de l'expérience des anciens membres. On pourrait désigner par exemple des membres pour un mandat de 4 ans, mais renouveler une partie des membres tous les deux ans. On pourra rediscuter de ce point dans le futur et ajuster la réglementation au besoin.

La séance est levée à 13h45.